

Chabrey, le 29 septembre 2021/CK/ec

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Séance du 28 septembre 2021

Présidence : M. Christian Kolly

Adoption de l'arrêté d'imposition 2022

- Vu le préavis municipal N° 2021/09
- Entendu le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

le Conseil communal décide :

- de maintenir identique pour l'année 2022 le taux de coefficient de l'impôt en vigueur en 2021 à 67%,
- de reprendre sans modification les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2021 pour l'année 2022.

Pour extrait conforme l'attestent :

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

ONSEIL COMMUN

Le Président :

Christian Kolly

La Secrétaire :

Elisabeth Christinat